

Le 14 décembre 2018

RAPPORT DU PÔLE TARIFS

Jusqu'en cette fin d'année, le pôle Tarifs a poursuivi ses travaux en lien avec le projet TARCO de la FMH et les forfaits de prestations CT et IRM. Voici un bref résumé de l'avancement de ces projets.

Projet TARCO

La Journée des délégués tarifaires a eu lieu le 27 septembre 2018 à Berne. À cette occasion, le Dr Jürg Schlup, président de la FMH, avait souligné combien il était important que la révision tarifaire soit validée, faute de quoi le Conseil fédéral assurera seul la maintenance du tarif ambulatoire à l'avenir. Le 24 octobre 2018, les décisions suivantes ont été prises par l'Assemblée des délégués de la FMH, réunie en séance extraordinaire:

À l'unanimité et sans abstention:

- l'Assemblée des délégués adopte la structure tarifaire (nomenclature) qui a été négociée, y compris les modèles de coûts et les points tarifaires (conformément au navigateur tarifaire «Structure des prestations ambulatoires»), et valide ainsi finalement le résultat de la 1^{re} étape des négociations;
- l'Assemblée des délégués accepte de soumettre la structure des prestations (nomenclature) qui a été négociée, y compris les modèles de coûts et les points tarifaires (conformément au navigateur tarifaire «Structure des prestations ambulatoires») au Conseil fédéral et à l'OFSP pour un examen préalable;
- l'Assemblée des délégués approuve la poursuite des négociations avec les partenaires tarifaires, le résultat visé pour cette 2^e étape étant l'établissement des règles de facturation, des conventions, du transcodage et des simulations. Ce résultat sera soumis aux instances de validation internes à la FMH (Assemblée des délégués et Chambre médicale) en avril / mai 2019.

Ces décisions ont été confirmées par la Chambre médicale dès le lendemain.

Du point de vue de la radiologie, on déplore surtout la sous-tarification massive affectant la tomodensitométrie (comme indiqué dans notre communiqué d'urgence du 10 octobre 2018). Le domaine Tarifs fournit de sérieux efforts depuis le début du mois d'octobre 2018 afin de corriger cette sous-tarification avec l'aide de la FMH. Cela nécessitera en dernière instance l'approbation du conseil d'administration de l'ats-tms AG (où la FMH a 4 voix, curafutura 2 voix et la CTM 2 voix), dont le vote est prévu pour le 1^{er} trimestre 2019. En parallèle, début décembre 2018, nous avons commencé à travailler avec les partenaires tarifaires à la définition des règles d'application et de facturation.

Forfaits de prestations CT et IRM

Le 7 février 2018, santésuisse (sas) et la FMCH ont signé un accord-cadre sur la création de forfaits de prestations ambulatoires. Afin d'accélérer le processus, la gestion du projet a été confiée à la société PwC. Le domaine Tarifs a déjà soumis une proposition complète pour les forfaits ambulatoires CT et IRM. Santésuisse estime que les bases de calcul soumises sont insuffisantes. Nous travaillons donc actuellement à la révision de ces bases de calcul en collaboration avec PwC. Les méthodes utilisées par PwC et la SGR-SSR pour le calcul des tarifs sont très proches. Nous devrions prochainement aboutir à un calcul des coûts qui soit accepté par l'ensemble des parties.

Le 22 septembre 2018, la SGR-SSR avait invité l'ensemble de ses membres à Berne pour une réunion d'information, lors de laquelle elle avait présenté les forfaits de prestations à ses adhérents. Ces derniers n'ont pas subi de modifications majeures depuis lors.

Pr Dr méd. Elmar Merkle
Responsable du pôle Tarifs